

Leur statut actuel ou éventuel d'États indépendants comme le Canada ne fera pas disparaître les liens tissés par notre appartenance au Commonwealth, autre raison qui incite le Canada à rechercher à l'avenir une coopération plus étroite avec le CARICOM. En tant que membres du Commonwealth, nous devons accepter de participer dans la mesure de nos moyens à la solution des problèmes internationaux complexes qui nous touchent tous.

L'an dernier, j'ai pu rencontrer mes collègues des Affaires étrangères du CARICOM à New York et ailleurs - sans compter les entretiens de ce matin - et discuter avec eux de questions internationales épineuses comme celle de l'Afrique australe, de problèmes mutuels comme les négociations sur le droit de la mer ainsi que de nos objectifs communs dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Ainsi, au sens international le plus large, des accords comme celui que nous signons aujourd'hui permettent de stimuler et de renforcer l'esprit de solidarité qui unit les membres du Commonwealth.

Sur le plan individuel, je crois que l'Accord sera particulièrement bien accueilli par l'élément antillais qui forme une partie toujours plus importante de la société canadienne. Ces dernières années, quelque 15 000 émigrants des États du CARICOM sont entrés chaque année au Canada. Leur contribution à l'enrichissement de la société canadienne dépasse leur simple importance numérique, et je suis heureux que nous ayons maintenant établi un nouveau lien officiel, et pourtant souple, avec leur terre natale.

Il existe d'autres liens entre nos ressortissants. Des étudiants antillais ont été accueillis dans nos universités et ont, de ce fait, établi des liens durables avec le Canada même s'ils sont revenus travailler dans leur patrie. D'autre part, les Canadiens qui émigrent chaque année vers vos belles plages et vos îles pittoresques composent parfois l'élément le plus important de votre population touristique saisonnière.

Nos relations économiques bilatérales, quant à elles, ont connu une expansion sensible ces dernières années. En 1977, par exemple, le solde de nos échanges avec les États du CARICOM atteignait presque le point d'équilibre pour la première fois. Espérons que les dispositions du nouvel Accord relatives à la coopération commerciale et industrielle nous permettront d'élargir rationnellement nos échanges économiques dans le sens plus large et plus complexe auquel j'ai fait allusion.